Soixantième année. - N ° 194 A Vendredi 9 octobre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2662

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SALON-DE-PROVENCE

Jugement d'ouverture

Date : 10 septembre 2026.
Jugement d'ouverture de liquidation judiciaire.
898 466 800 RCS Salon de Provence.
SMG.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Activité : création et gestion d'établissements scolaires et structures éducatives pour la maternelle, le primaire et le collège. accueil et enseignement des jeunes enfants dans l'esprit et la forme de la pédagogie maria montessori et dans le respect des dispositions et lois régissant l'enseignement maternel, primaire et collège ; accueil d'enfants en périscolaire et toute activité en découlant ; centre d'accueil de loisirs.
Adresse : avenue Adam de Craponne, Angle 2 Boulevard Léon Jouhaux, 13800 Istres.
Complément de jugement : Selon arrêt en date du 10/09/2026, la Cour d'Appel d'Aix-en-Porvence a annulé le jugement du Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence du 02/10/2025, et a statué à nouveau comme suit:- a déclaré le Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Pce incompétent pour trancher du litige;- a prononcé la liquidation judiciaire de la SASU SMG et a nommé en qualité de Liquidateur judiciaire : Maître SETTOUTI Zoubida 55 rue Pythagore la Duranne 13100 Aix-en-Provence. - a fixé à 2 ans la durée prévisible des opérations de liquidation judiciaire;- a imparti aux créanciers un délai de deux mois à compter de la publication du présent jugement au BODACC pour déclarer leurs créances entre les mains du Liquidateur judiciaire; - a renvoyé les parties devant le tribunal de commerce de Salon-de-Provence pour la poursuite de la procédure et plus particulièrement :la désignation d'un juge-commissaire,vérifier s'il y a lieu de procéder à la désignation d'un commissaire de justice pour réaliser l'inventaire et la prisée des actifs de la débitrice.